

Avenant au procès-verbal  
de transfert de  
L'Agglomération de Chauny-Tergnier-La Fère

---

Les paragraphes « Liste des ouvrages transférés » et « Annexe 1 : caractéristiques des ouvrages transférés » sont remplacés par :

---

Liste des ouvrages transférés :

---

L'ouvrage sis au lieu-dit « Les Prés de Mesne » à Viry-Noueuil est transféré à l'Entente Oise Aisne. L'ensemble est constitué d'un bassin d'écrêtement des crues, d'un ouvrage de déversement et d'un ouvrage de vidange. Le bassin est dimensionné sur la base d'une crue centennale et a une capacité de 100 000 m<sup>3</sup>. L'alimentation du bassin se fait à partir d'un seuil latéral à la Rive.

---

Description de l'ouvrage :

---

- a) L'ouvrage de dérivation est implanté en rive gauche de la Rive. Ses caractéristiques sont les suivantes :
- Longueur de seuil 10 m,
  - Seuil déversant fixe (poutre de couronnement ferrillée solidaires de palplanches),
  - Cote de crête : 45,1 m NGF,
  - Le déversoir est bordé sur 3 mètres de part et d'autre de palplanches arasées à la cote 45,70 m NGF.

En amont de l'ouvrage de dérivation, le chemin en bordure de la Rive est rehaussé à la cote 45,5 m NGF de façon à limiter les débordements de la Rive vers les Prés des Mesne en dehors du bassin.

- b) Le chenal d'alimentation entre le bassin et le seuil :
- Ce chenal comporte une fosse de dissipation de la lame déversant constituée d'enrochements,
  - Le franchissement du chemin d'exploitation,
  - Un second tronçon de chenal de largeur plus faible,
  - le franchissement de la digue bassin (3 buses de diamètre 1 200),
  - la crête des berges du chenal d'alimentation est fixée à une cote maximum 45,5 m NGF en dessous de la crête de digue.
- c) Le bassin :
- Le bassin est constitué d'un endiguement dont la hauteur est comprise entre 1 m environ en partie haute des Prés des Mesne et 2 m en partie basse, au-dessus du TN. La crête de la digue est fixée à la cote altimétrique de 45,6 m NGF.
  - Les digues sont enherbées avec une pente de 3 pour 1,
  - La largeur de la crête de la plateforme de la digue est de 3 m, la chaussée pour les engins assurant l'entretien est de 2 m.
-

d) L'ouvrage de vidange :

- L'ouvrage de vidange dont la cote du radier est fixée à 43 m NGF est constitué d'une vanne murale manuelle à crémaillère obturant un pertuis situé sous la crête de l'endiguement. La section de l'ouvrage vanné est de 1m x 1m. Le pertuis de vidange est conçu sous la forme d'un dalot.
- L'ouvrage est muni d'une double rainure à batardeau à l'amont pour permettre la fermeture de l'ouvrage.
- Le rejet des eaux de vidange s'effectue dans le fossé d'Embloi.
- L'ouvrage est muni en aval immédiat d'une fosse de dissipation de la lame déversant enroché.
- Un seuil de surverse vers le fossé d'Embloi de 3 m de longueur et arasé à la cote 45,25 m NGF, sert de trop plein.
- Le transit hydraulique du fossé d'Embloi vers le contre-fossé du canal s'effectue via un dalot.

---

Amortissements et emprunts

---

Ni amortissement ni emprunt en cours.

---

Marchés en cours

---

L'entretien de l'ouvrage est intégré à un marché avec Véolia, il n'est pas transféré.

Fait à Compiègne  
Le 29-06-2020

Fait à Chauny  
Le 23-06-2020

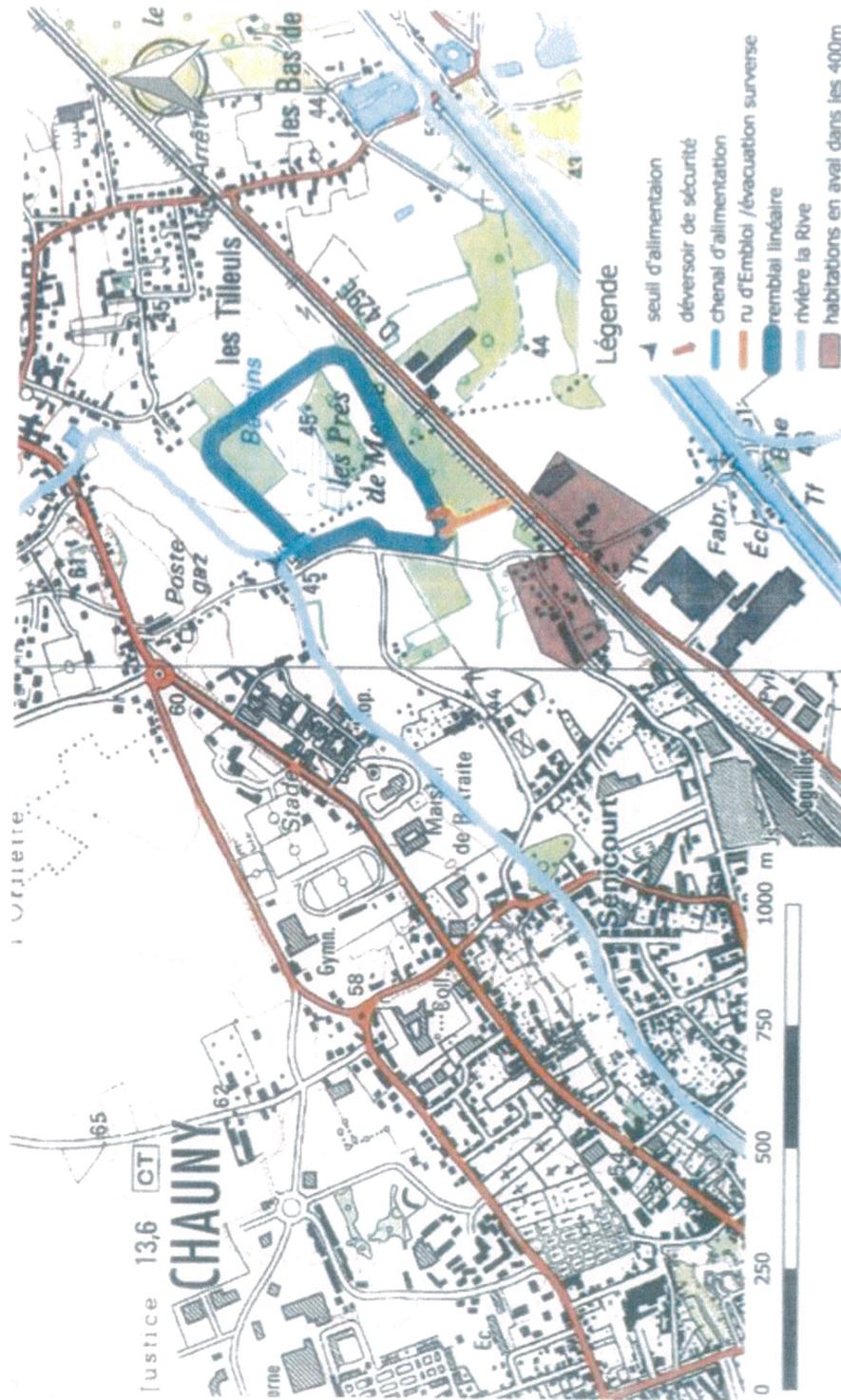
Pour le Président et par délégation,  
le Directeur des services,

  
**Jean-Michel CORNET**



ANNEXE 1 : plan de situation

Annexe1: barrage du près des Mesnes  
vue générale



ANNEXE 2 : plan de localisation

Annexe 2: barrage du près des Mesnes  
inspection du 22 septembre 2017

